démarche en leur faveur lundi auprès de M. Bétremieux.

Comme à l'habitude les ouvriers ont manifesté samedi dans la soirée à la sortie des six ouvrières des préparations qui continuent le travail.

Les grévistes ont quêté à Hem et aux environs à la sortie des usines.

CHEZ LES PAPETIERS DE LA VALLÉE DE LA CANCHE

Un vent de grève semblerait vouloir souffler chez les papetiers de la vallée de la Canche : il y a quelques jours, les ouvriers de la papeterie Guyot-Laligant, trouvant leurs salaires insuffisants, auraient décidé de cesser le travail.

Ils se seraient syndiqués avec les papetiers de la vallée de l'Aa. Toutefois, la grève n'éclata pas, M. Guyot-Laligant, nous assure-t-on, ayant devancé les revendications de ses ouvriers en leur offrant une augmentation de 0 fr. 25 centimes par jour.

Pour les Congrégations expulsées

Il y a quelques années, commençait, après des expulsions brutales et souvent inhumaines, l'exode vers l'étranger d'un grand nombre de congrégations religieuses.

Si les catholiques n'ont pas cru un seul instant à « la légende du milliard des congrégations », beaucoup cependant étaient persuadés que les maisons religieuses avaient largement de quoi vivre, et que par conséquent elles ont dû emporter avec elles leurs ressources. La richesse des congrégations! elle était dans la confiance du peuple, dans leurs œuvres, dans leur activité, et pour plus d'une d'entre elles dans... leurs dettes.

Arrachées à leurs occupations, privées de leur gagne-pain, iniquement spoliées de leurs maigres ressources par des liquidateurs rapaces, elles sont aujourd'hui dans la misère.

Le comité qui siège à Lille a déjà fait beaucoup pour soulager les plus urgentes misères. Il voudrait pouvoir faire davantage, mais ses ressources sont *si limitées!*

Nous adressons un chaleureux appel aux âmes généreuses. Nous ne leur demandons pas de restreindre leur budget des bonnes œuvres locales, mais simplement de l'augmenter un peu, en prenant légèrement sur leur superflu. Nous connaissons assez leur générosité, leur dévouement pour être persuadés que ce n'est pas en vain que nous venons leur tendre la main.

« Pour les étrennes des congrégations qui souffrent et prient pour la France, s'il vous plaît! »

Les offrandes peuvent être envoyées:

A Roubaix, à Mmes Armand Masson, 53, rue Neuve; *Huet-Wallaert, 1, rue du Manège*; A. Lepoutre-Prouvost, 12, place Chevreul.

A Croix, à Mme G. Pronvost-Debau, 52, Grande-Rue.

A Tourcoing, à Mme Paul Wattinne, rue Saint-Jacques.

A ROUBAIX

Deuxième liste. — M. et Mme Louis Dolbar, 200 fr.; Mmes Paul Vandenberghe, 10 fr.; Edmond Leroux, 20 fr.; Flor. Bayart, 10 fr.; René Derville, 20 fr.; Ang. Dutboit, 10 fr.; Toulemonde-Réquillart, 10 fr.; Maurice Pollet, 20 fr.; Lestienne-Prouvost, 10 fr.; anonyme, 10 fr.. — Total : 360 fr.. — Première liste, 400 fr. — Total des deux premières listes, 810 fr.

A TOURCOING

Voici pour Tourcoing, la liste des premières souscription reçues :

Mlle Dubreux, 5 fr.; Mmes Marcel Heyndrickx, 5 fr.; Leduc-Wattel, 2 fr.; Lelong-Delplanque, 2 fr.; Joseph Vanneck, 2 fr.; Mlles Herbiux, 1 fr.; Lahousse, 5 fr.; Mmes Emile Rasson fils, 10 fr.; Christory-Jacquart, 5 fr.; anonyme, 1 fr.; Mlles Mulliez, 5 fr.; Mmes Christory-Scalabre, 5 fr.; Georges Malard, 2 fr.; anonyme, 2 fr.; MM. Lingre-Carette, 2 fr.; Mmes Georges Joire, 40 fr.; Trentesaux-Ghesquières, 3 fr.; Alexandre Joire-Réquillart, 20 fr.; M. Jean Leruste, 1 fr.; Mlles Frys, 3 fr.; anonyme, 2 fr.; Mmes Destrebecq, 1 fr.; René Lefebvre, 5 fr.; anonyme, 2 fr.; Mme Carette-Dufour, 5 fr.; Mlle Aimée Duprez, 2 fr.; Mme Antoine Roussel, 3 fr.; Mmes Tharin-Callens, 1 fr.; Omer Leblanc, 5 fr.; anonyme, 2 fr.; anonyme, 1 fr.; MM. et Mlle Liagre-Varasse, 20 fr.; anonyme, 10 fr.; Mmes Charles Bodin, 1 fr.; Santerne, 2 fr.; Mlles Assemaine, 2 fr.; Mmes Turcq-Destombes, 3 fr.; Jean-Baptiste Parent, 1 fr.

M. et Mme Charles Thiéry, 200 fr.; Mme Dassonville-Dhalluin, 20 fr.; Mlle Amélie Vandeputte, 5 fr.; M. Charles Jonglez, 10 fr.; Mme Georges Joire, 20 fr.; Mme Bigo-D'Halluin, 20 fr.; Mme Félix Desurmont, 5 fr.; M. Liétard, 5 fr.; Mme Lepers-Van Elslande 5 fr.; Mme René Tiberghien, 5 fr.; M. et Mme Jacques Thiéry, 5 fr.; Mme Laurent-Lannoy, 5 fr.; M. Paul Laurent, 20 fr.; anonyme, 5 fr.; Mme Catteau-Delle, 3 fr.; Modard frère et sœur, 3 fr.; M. et Mme Dournin-Dernyne, 1 fr.; M. et Mme J. Motte, Van-Ham, 20 fr.; M. et Mme Desurmont-Joire, 20 fr.; Mme Motte-Jacquart, 5 fr.; M. Pertinax-Desurmont, 3 fr.; Mme Penet-Voreux, 2 fr.; M. Paul Duquennoy, 5 fr.; Mme veuve Catteau, 3 fr.; Mlles Marie et Anna Dewavrin, 5 fr.; Mme Delgatte, 5 fr.; M. et Mme Paul Motte-Van Ham, 10 fr.; Mme Lecat, 10 fr.; M. et Mme Paul Tranoy, 10 fr.; M. Lepers-Dalle, 10 fr.; M. et Mme Lefebvre-Thiéry, 20 fr.; Mme Duprez-Lepers, 10 fr.; nanonyme, 20 fr.; MM. et Mmes Paul Delemarre, 10 fr.; Delemasure-Floyelle, 10 fr.; Jean Delemasure, 10 fr.

A CROIX

M. Lidan-Cimetière, 21 fr. 50.

A BONDUES

Mme René d'Hespel, 19 fr.

Cartes de Visite

La librairie du Journal de Roubaix offre à ses lecteurs, à l'occasion de la nouvelle année:

100 cartes ivoire (typographie)	1,25
100 cartes ivoire (calligraphie)	1,75
100 cartes ivoire (gravure)	2,25
100 cartes ivoire deuil (typographie)	2,50
100 cartes ivoire deuil (calligraphie)	3,00
100 cartes ivoire deuil (gravure)	3,50

Elle fournit également un joli coffret bois contenant

100 cartes ivoire (typogr. et 100 enveloppes)	1,75
Même coffret bois (calligraphie)	2,25
Même coffret bois (gravure)	2,75
Même coffret bois deuil (typographie)	3.50
Même coffret bois deuil (calligraphie)	4,00
Même coffret bois deuil (gravure)	4,50

Pour Tourcoing, les commandes sont reçues 5, rue Carnot.

En raison de l'affluence des commandes, les clients sont priés de payer au moment de la livraison.

Pour les commandes à expédier par poste, prière de joindre au mandat, les frais de port, soit : 0,55 par coffret garni ; 0,20 par cent cartes ; pour recommander le paquet, 0,10 en plus.

SITUATION INDUSTRIELLE & COMMERCIALE
DE ROUBAIX-TOURCOING

Roubaix-Tourcoing, 28 décembre 1907.

En draperies de qualité moyenne et bas prix, on continue à travailler pour l'hiver prochain des articles teints en pièces avec réserve de filets de couleur en coton. Ces genres sont plutôt moins suivis que les saisons précédentes et on s'intéresse plus aux tissés teints, même en très bas prix. Néanmoins, on essaie encore assez bien d'articles teints en vert foncé, en marron ou en aubergine avec filets noir, violets, marron clair, etc.

Les dispositions adoptées pour ces articles sont les mêmes que pour les autres genres c'est-à-dire qu'on fait surtout de larges rayures peu apparentes sur fond uni ou sur un fond damier brouillé formé par des filets réservés en chaîne et en trame.

En laines, la baisse persistante du terme arrête complètement les affaires. Les consommateurs offrent des prix impossibles à accepter et les détenteurs défendent le plus possible leurs stocks. Certains acceptent cependant quelques affaires. On ne pourra guère se faire une idée à peu près nette de la situation que vers la mi-janvier.

En tous cas, le marché est en ce moment fort peu brillant.

En blousses et déchets, la situation est identique.

SAVON DU CONGO Blancheur du teint. Victor Vaissier.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LES MUTUALISTES & LA TUBERCULOSE

Une intéressante initiative de l'Union des sociétés de secours mutuels de Roubaix

L'Union des sociétés de secours mutuels de Roubaix vient de prendre une initiative qu'il importe de souligner à cause de son grand intérêt. Elle a décidé, s'inspirant en cela de vœux émis dans de nombreux congrès mutualistes, de participer à la lutte entreprise partout contre la tuberculose.

A partir du 1er janvier prochain, elle instituera une section spéciale à laquelle pourront souscrire les sociétés affiliées. Moyennant une cotisation modique de 25 centimes par an et par tête, les mutualistes qui viendraient à être atteints de la terrible maladie qu'est la tuberculose, seront envoyés aux frais de la société dans un sanatorium, où ils trouveront les conditions d'hygiène, l'air pur et vivifiant de la campagne et le bien-être qui, seuls, pourront les sauver s'ils sont soignés à temps. Déjà, cette section antituberculeuse s'est assuré de très précieux concours qui assurent le succès de l'œuvre entreprise.

C'est là une idée nouvelle dans notre région. Aussi croyons-nous utile de la développer quelque peu. La tuberculose frappe tout le monde, mais plus lourdement les travailleurs, c'est-à-dire les mutualistes dont la clientèle est surtout composée d'ouvriers. Des statistiques montrent la charge énorme qui pèse, du fait de cette grande faucheuse d'hommes, sur les budgets des sociétés de secours mutuels. Dans notre région industrielle, qui lui paie un tribut plus lourd que toutes les autres, on évalue d'un cinquième à un tiers la part des secours accordés aux tuberculeux dans les frais de maladie des sociétés.

En Allemagne, les caisses d'assurance, qui peuvent être comparées, d'une certaine façon, aux sociétés de secours mutuels, n'ont décidé de créer à grands frais des dispensaires et des sanatoriums qu'à cause des charges excessives supportées par leurs budgets du fait des maladies chroniques et, en particulier, de la tuberculose qui représente les neuf dixièmes de ces maladies.

L'intérêt bien compris des mutualistes exige donc qu'ils s'associent à la lutte antituberculeuse. Leur devoir ne l'exige pas moins. M. Léon Bourgeois l'a parfaitement démontré dans une remarquable conférence sur « la Mutualité et la lutte contre la tuberculose ». Le but essentiel des sociétés de secours mutuels c'est le secours de maladie qui est, on peut le dire, l'objet principal de leur œuvre. Or, généralement, les sociétés fixent à 90 le nombre de jours pendant lequel l'indemnité de maladie peut être versée pendant le cours d'une même année. Cette règle n'a rien d'inflexible, nous le savons et très souvent on prolonge les secours au-delà de cette limite. Il n'en est pas moins vrai que le malade chronique, — c'est-à-dire, neuf fois sur dix le tuberculeux, — est un véritable cauchemar pour la société de secours mutuels qui fait tout ce qu'elle peut pour ne pas admettre dans son sein, les « mangeurs de caisse », comme on dit ici. Mais, malgré toutes les précautions, il arrive souvent qu'un ouvrier accepté dans la société à l'âge de 25 ans, en pleine force ne tarde pas à s'anémier ; il sera longtemps, jusqu'à son dernier jour, une charge écrasante pour la société dont il fait partie.

Ces charges financières que les secours aux malades chroniques fait peser sur les budgets mutualistes, il est un moyen de les alléger. Il faut pour cela que le tuberculeux soit, tout au début de la maladie, reconnu tel et secouru par la société qui l'enverra au sanatorium. Ce n'est, en effet, ni la société, ni son médecin qui peuvent le guérir ; il faut, pour lutter avec chances de succès contre cette terrible maladie, une compétence spéciale, une organisation, tout un ensemble de conditions très difficiles à réunir et qu'on ne trouve qu'au Sanatorium. Si le malade est pris à temps, il guérira au lieu d'émarger copieusement pendant plusieurs années au budget de sa société qui n'aura pu qu'adoucir ses souffrances.

De cette façon, les sociétés pourront faire tout leur devoir, ouvrir plus larges leurs portes et ne pas écarter impitoyablement l'ouvrier débile, candidat à la tuberculose. Il existe à Anvers une « Caisse fédérale de secours aux tuberculeux » qui a été fondée par l'Union des sociétés de secours mutuels de cette ville. Elle s'applique à procurer des secours en nature ou en espèces, mais principalement en nature aux tuberculeux, des fortifiants sous la forme de bons de lait, d'œufs, etc. ; elle intervient dans l'entretien du malade à la campagne, dans un dispensaire ou dans un sanatorium. Elle peut même, dans le but de procurer un soulagement aux souffrances morales du malade, accorder un secours pécuniaire à sa famille.

Ce que nos voisins les Belges ont fait les sociétés de secours mutuels roubaisiens sauront bien le faire elles aussi.

La Caisse d'épargne de Roubaix en 1907

Situation excellente. — Progression constante des dépôts. — Un hommage de reconnaissance aux directeurs ayant 20 ans de présence

Le Conseil de Direction de la Caisse d'Epargne de Roubaix a tenu, hier soir, à six heures, à son siège, 5, rue du Château, sa réunion générale annuelle, sous la présidence de M. E. Lecomte-Scrépel, son président.

MM. les administrateurs et administrateurs-adjoints de Roubaix et des Succursales avaient répondu en grand nombre à l'invitation qui leur avait été adressée, très heureux de pouvoir se retrouver quelques instants pour resserrer davantage les liens de bonne confraternité et de dévouement commun qui les unissent. La séance de la Commission administrative terminée, M. le président ouvre la réunion et, suivant l'usage, donne en un rapport très documenté une vue d'ensemble de l'exercice écoulé.

En commençant, il jette un coup d'œil rétrospectif sur la situation des Caisses d'Epargne de France au 31 décembre 1906, et constate que cette situation, à l'encontre de ce qui se passe dans les autres puissances, reste stationnaire. A cela, il y a deux raisons principales, c'est que, d'une part, il y a chez nos voisins plus de stabilité dans la législation, et d'autre part, une plus grande facilité pour les sommes à recevoir.

Sans entrer maintenant dans la nomenclature des chiffres, sur lesquels nous aurons, du reste, le plaisir de revenir en temps utile, il nous a été agréable d'apprendre que la Caisse de Roubaix, malgré les difficultés présentes, continue sa marche en avant, car l'année 1907 accuse à nouveau un excédent de versements très marqué.

Si nous considérons les chiffres d'ensemble, nous constatons que l'exercice qui vient de se terminer a été excellent, en ce sens, que le solde dû aux déposants qui était au 31 décembre 1906 de 17.358.321 fr. 03, passe au 31 décembre 1907 à 18.151.364 fr. 91, soit une augmentation de 79.3043 francs 88, y compris les intérêts à capitaliser de l'année en cours.

Le nombre d'opérations est également en sérieuse augmentation : de 35.069 en 1906, il s'est élevé à 39.605 en 1907 ; les versements notamment sont en excédent de 306.817 fr. 56 sur les remboursements, ce qui semble montrer, non seulement, que la petite épargne reste fidèle à l'institution, mais que surtout elle vient de plus en plus nombreuse ainsi que le prouve l'augmentation constante du nombre de livrets, qui passe cette année à 34.656 aumgmenté de près d'un millier.

En passant, M. le président signale la plus importante modification qui ait été apportée cette année dans l'organisation intérieure de la caisse : c'est le projet des remboursements à vue qui a été solutionné et mis en œuvre à partir d'octobre ; il est heureux d'annoncer que ce nouveau service qui vient, tout récemment, d'être étendu aux succursales fonctionne à l'entière satisfaction des déposants et qu'il y a là un progrès très sérieux dans les facilités plus grandes que la commission administrative cherche toujours à étendre dans la plus large mesure possible ; c'est un grand progrès, ajoute-t-il, dont nous pouvons nous réjouir pour nos déposants : déjà ils nous en témoignent leur satisfaction ; leur empressement à en profiter est du reste significatif.

Il est juste de reconnaître que dans la progression des versements, les succursales entrent pour un excédent global de 78.067 fr. 54 : à Lannoy les versements excèdent les remboursements de 48.250 fr. 90 ; à Croix, de 5.127 fr. 87 ; à Wattrelos, de 18.777 fr. 64 ; à Ascq, de 5.911 fr. 07.

Au total, c'est un chiffre de 39.605 opérations avec un mouvement de fonds de 7.004.266 fr. 44.

L'honorable président, M. E. Lecomte-Scrépel ajoute ensuite :

« Cet exposé, dont les résultats encourageants témoignent de l'esprit d'ordre, d'économie, de prévoyance pour l'âge mûr et la vieillesse, qui persistent quand même dans la masse de notre honnête et laborieuse population, je suis heureux, Messieurs, d'en reporter en même temps le mérite à votre zèle, à votre dévouement désintéressé : vous donnez votre temps sans compter, ne songeant qu'à être utiles à vos concitoyens, et à développer chez eux l'esprit d'économie qui les mettra plus tard à l'abri du besoin, vous souvenant, en outre, qu'un ouvrier économe, c'est-à-dire rangé, travailleur, sera toujours un bon père, et qu'élevant sa famille dans les mêmes principes de conduite, de régularité d'existence, de labeur, il lèguera à son pays de bons citoyens qui lui feront honneur dans l'avenir.

« Je me hâte de rendre également à tout le personnel de la Caisse-Mère et des succursales, depuis le caissier et sous-caissiers jusqu'aux employés auxiliaires, la justice qui leur est due : malgré le surcroît de besogne au milieu des changements de l'année, tous ont rivalisé de zèle ; et n'est-ce pas à eux que reviennent les éloges quand les rapports de Messieurs les Inspecteurs viennent déclarer la comptabilité bien tenue et les services de la Caisse régulièrement suivis ? »

A ce sujet, il n'est pas sans intérêt de rappeler que M. le Trésorier payeur général du Nord, à la suite de son inspection du 20 décembre, résume son rapport par ces derniers mots :

« Le solde dû par la Caisse des Dépôts et Consignations, est cette année en augmentation de plus de 250.000 francs — non compris les intérêts de l'année courante. La situation de la caisse ne fait que prospérer. »

En terminant, M. E. Lecomte-Scrépel souhaite une particulière bienvenue aux 26 nouveaux directeurs adjoints de Roubaix, qui ont consenti à donner le concours de leur utile collaboration et il exprime l'espoir qu'ils pourront longtemps rendre ainsi service à notre laborieuse population.

Il adresse en même temps au nom du Conseil des Directeurs, à MM. Auguste Pennel, Louis Ferrier, Eloy-Réquillart, Georges Mazure et Victor Couvreur, l'hommage reconnaissant de la Caisse d'Epargne de Roubaix, pour leur vingt années de dévouement ininterrompu et les prie d'accepter la plaquette de vermeil qu'ils ont si bien méritée.

LES SCULPTURES DE L'HOTEL DE VILLE

Dans sa séance de vendredi soir, le Conseil municipal a désigné les artistes qui seront chargés de sculpter les façades du nouvel Hôtel de Ville en construction. Ils sont cinq, tous originaires du Nord et tous grands prix de Rome. Ce sont, de plus, des sculpteurs qui, par leurs travaux déjà nombreux et remarqués, ont acquis la plus enviable réputation.

On sait que l'attique ou partie la plus élevée de la façade monumentale du bâtiment central sera décorée par une grande frise sculptée représentant le travail des principales branches industrielles qui font particulièrement la gloire de Roubaix. Cette importante décoration a été confiée aux deux statuaires Alphonse Cordonnier, de La Madeleine, qui a déjà sculpté le fronton de la Bourse de Commerce, et Léon Fagel, de Valenciennes. M. Victor Laloux, l'architecte de l'Hôtel de Ville, a demandé au premier de composer trois hauts reliefs représentant l'importation, le peignage et la filature, et au second, trois autres hauts reliefs représentant le tissage, la teinture et apprêt et l'exportation.

M. Hippolyte Lefebvre, de Lille, sculptera les deux hautes figures décoratives debout, entourant les armes de la ville, au sommet de la façade, au-dessous du campanile.

M. Edgar Boutry, originaire de Lille également, est chargé des deux figures décoratives couchées qui seront placées à la base du motif confié à M. Hippolyte Lefebvre.

Enfin, on a confié à M. Corneille Theunissen, originaire de Valenciennes, les sculptures du fronton du bâtiment annexe ; elles comprennent deux figures décoratives couchées entourant un motif d'écusson.

L'ensemble de ces travaux statuaires coûtera 62.000 francs. Quant aux sculptures d'ornement, qui ne coûteront pas moins de 90.000 francs, elles sont confiées à notre concitoyen, M. Lahousse, sculpteur ornemaniste, qui a déjà décoré avec le succès que l'on sait les façades de la Bourse de Commerce, sauf le fronton.

ASSISTANCE OBLIGATOIRE AUX VIEILLARDS, INFIRMES ET INCURABLES PRIVÉS DE RESSOURCES. — Sont déposées au secrétariat de la Mairie : 1. La délibération du Conseil municipal en date du 27 décembre 1907, statuant sur les demandes d'admission au bénéfice de l'Assistance obligatoire formées par des personnes résidant hors de la commune ; 2. La liste d'assistance complémentaire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources, arrêtée par le Conseil municipal.

A partir d'aujourd'hui et pendant un délai de 20 jours, les vieillards, infirmes ou incurables dont la demande a été rejetée par le Conseil municipal, pourront présenter une réclamation à la Mairie ; tout habitant ou contribuable de la commune peut aussi, dans le même délai, réclamer l'inscription ou la radiation des personnes qu'il considérerait comme omises ou inscrites à tort.

MARIAGE. — Samedi, à onze heures et demie, a été célébré, en l'église du Saint-Sépulcre, le mariage de M. Louis Derville, fils de M. Louis Derville, entrepreneur, et de Mme Derville-Wibaux, avec Mlle Elise Toulemonde, fille de M. Emile Toulemonde, fabricant, et de Mme Toulemonde-Mulliez.

Les témoins étaient : pour le marié, MM. Emile Carré, négociant, et Jean Leplat, filateur à Tourcoing, ses beaux-frères ; pour la mariée, MM. Paul et Charles Toulemonde, fabricants, ses oncles.

C'est M. le chanoine Debacker, curé de la paroisse, qui a uni les époux et célébré la messe. Pendant la cérémonie, M. Jules Bacquart, professeur de violoncelle au Conservatoire, a joué le « Timbre d'argent », de Saint-Saëns, le « Mage », de Massenet, et l'« Andante », de Davidoff. M. Jean Wibaut, professeur de chant à Tourcoing, a interprété l'« Ave Maria » de Gounod, l'« O Salutaris », de Samuel Rousseau, et « Sainte-Marie », de Missa, ces deux derniers morceaux avec accompagnement de violoncelle. M. Henri Vaillant, qui tenait l'orgue, a joué la Marche de Théodore Dubois.

A L'ÉCOLE PRATIQUE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE. — Par décision de M. le ministre du Commerce en date du 24 décembre 1907, M. Dupuybaudy, licencié ès-lettres, licencié d'allemand, a été délégué dans les fonctions de professeur à l'École pratique de Commerce de Roubaix.

LES ÉTRENNES DES PAUVRES. — L'Administration du Bureau de bienfaisance vient de décider de procéder à des distributions extraordinaires de secours que la rigueur de la saison rend des plus opportunes.

Aujourd'hui, dimanche, à 11 heures, la Commission administrative se réunira pour distribuer des secours en argent, à 80 familles environ, prises parmi les plus nécessiteuses et les plus intéressantes. Ce sera pour elles de belles étrennes dont le montant s'élèvera à trois mille et quelques cents francs.

Mardi prochain, il sera distribué entre tous les assistés, environ 3.000 kilos de viande, qui les aideront à fêter le premier jour de l'an.

D'ailleurs, le mois de décembre est le mois des secours extraordinaires. Il a été distribué jusqu'à ce jour 18 wagons de charbon de ménage, des objets de vêtement pour enfants et adultes, et des literies, dont l'importance ne s'élève pas à moins de 20.000 francs.

A L'INSTITUT POPULAIRE DE L'ÉPEULE. — Ce soir, à 4 heures et demie, les diverses œuvres de la paroisse Saint-Sépulcre, offriront à M. Debacker, nommé chanoine honoraire de l'Eglise Métropolitaine de Cambrai, leurs félicitations. Une séance de gala est organisée à cette occasion, elle sera présidée par le nouveau dignitaire.

En même temps, aura lieu l'assemblée générale de la « Jeunesse Prévoyante de l'Epeule », société de secours mutuels qui « fait » la maladie et la dot et qui clôt cette année son excercice dans une situation des plus brillantes. La section dramatique et de nombreux artistes prêteront leurs concours à cette double fête.

L'entrée est libre et gratuite. Pour retenir ses places, s'adresser au concierge de l'I. P., 71, rue Descartes.

LES PERMISSIONNAIRES. — Un grand nombre de soldats permissionnaires nous étaient revenus au début de la semaine pour passer dans leur famille, les fêtes de Noël. Mais, comme de coutume, le plus fort contingent, comprenant notamment les « bleus », n'est rentré à Roubaix, Tourcoing et dans toute la région, que samedi par les trains du soir. Nos soldats préfèrent profiter en famille des premiers jours de l'an. Suivant les garnisons, les congés qui leur ont été accordés, varient entre cinq, huit et dix jours par exception.

Dès 6 heures de l'après-midi, sont arrivés les jeunes soldats de Verdun, puis à dix heures ceux de Montmédy et Charleville, à minuit, ceux de Saint-Mihiel et Stenay ; un quatrième train, venant également de Verdun, est arrivé vers une heure du matin. C'est dire que durant toute la soirée, l'affluence des parents et amis à la gare a été grande.

LES PRÉLÈVEMENTS DE DENRÉES ALIMENTAIRES. — En application de la loi du 1er août 1905, il a été prélevé dans les cinq arrondissements de police depuis le 1er juin 1907 :

30 échantillons de beurre ; 77 de lait ; 12 de charcuterie ; 5 de chocolat ; 2 de chicorée ; 2 de farine ; 3 de bière ; 1 de vin ; 1 de pâtisserie ; 1 de poivre ; 1 de vinaigre. Au total 35 échantillons.

LE CERCLE POLYGLOTTE DE ROUBAIX a fêté, samedi soir, le dixième anniversaire de sa fondation, en un fraternel banquet, qui a été des mieux servi, au siège de la Société, café Pandore. La salle était décorée de drapeaux français, anglais, espagnols, italiens et allemands.

Cette fête de famille était présidée, par M. Duhamel, le dévoué président du Cercle. Dire que cette réunion intime a été très gaie, serait superflu. Il ne pouvait en être autrement au Cercle Polyglotte. A l'heure des toasts, M. Duhamel, prend la parole, pour excuser M. Lalouette, président d'honneur, empêché ; puis, il dit que c'est pour lui un plaisir et un grand honneur d'être, depuis dix ans, président du Cercle Polyglotte, et il en exprime toute sa reconnaissance aux sociétaires. Après avoir rappelé les débuts du Cercle, et les pièges tendus pour l'empêcher de suivre sa route, il est heureux de constater sa vitalité.

Grâce au concours assidu et dévoué de MM. Schwartz-Scherperel, Catteau, Vandeville, Comerre et Renard, auxquels il adresse ses remerciements, grâce à cette camaraderie qui subsiste toujours, dit-il, le Cercle Polyglotte suit un marche ascendante, appréciable au point de vue commercial. Je lève mon verre, ajoute-t-il, à la santé de notre cher président d'honneur, à la santé de sa dame et de ses enfants ; à celle de M. Facques, notre trésorier ; à la presse locale, toujours d'un puissant appui, ainsi qu'à M. Henri Bouche, le sympathique chanteur-monologuiste, que nous sommes heureux de nommer membre d'honneur du Cercle Polyglotte.

Vous allez chanter un vivat : moi je vous réponds : Vivez ; vivez tous à jamais en bonne santé. (Vifs applaudissements).

M. Schwartz prononce quelques mots élogieux à l'adresse de M. Duhamel, et la soirée se continue gaîment. On applaudit M. Bouche qui récite un joli morceau de circonstance, de sa composition, ainsi que d'autres excellents chanteurs.

UNE RÉUNION DES FILS DE BELGES a eu lieu, samedi soir, à neuf heures, dans la salle Dominique-Rousseau, rue de l'Alouette.

M. Laporte, président, entouré des membres du comité, a ouvert la séance en adressant ses plus vives félicitations à M. Coupez, conseiller municipal, pour le dévouement inlassable dont il a fait preuve, dit-il, en faveur des fils de Belges et pour le succès qu'il a obtenu en faisant rentrer ces soldats dans leurs foyers.

M. Coupez très sensible à cet éloge remercie et promet son concours à toutes les causes, pourvu qu'elles soient justes. Il a ensuite parlé des fils de Belges qui se trouvent encore sous les drapeaux, ce sont ceux du 161e de ligne. Le nécessaire a été fait en haut lieu et d'ici quelques jours ces soldats seront rentrés dans leurs familles.

La réunion a pris fin un peu avant dix heures.

UNE RÉUNION COLLECTIVISTE A « LA PAIX ». — Une réunion organisée par le syndicat textile de Roubaix et à laquelle ont assisté 150 personnes environ, hommes et femmes, a eu lieu samedi soir à « La Paix ». Annoncée pour 8 heures, elle a commencé à 9 heures, les auditeurs ayant vainement attendu l'arrivée de M. Ghesquière, le député collectiviste de Lille, qui avait promis de prendre la parole au cours de cette séance.

Elle a été présidée par M. Duplat à qui on avait donné comme assesseurs MM. Jules Kimpe et Legrand. Aussitôt le bureau constitué le président donne la parole à M. Henri Lefebvre, conseiller municipal, secrétaire du syndicat. En débutant l'orateur dit avoir reçu un télégramme de M. Ghesquière l'informant qu'il lui était impossible de participer à la réunion par suite de l'indisposition d'un membre de sa famille. Cette nouvelle est accueillie par de nombreuses protestations. Des auditeurs s'écrient : « Nous savions bien qu'il ne serait pas venu ! »

M. Lefebvre fait, à sa façon, l'historique des grèves des maisons Wattine et Delattre. Il affirme que tous les torts sont du côté des patrons. Il proteste énergiquement contre les arrestations de grévistes opérées depuis une quinzaine de jours sous l'inculpation d'atteinte à la liberté du travail ou de coups à des ouvriers de ces établissements. Il les qualifie d'injustes, parce que, selon lui, ces grévistes n'auraient point porté atteinte à la liberté du travail. M. Lefebvre craint que ces grévistes ne soient quand même condamnés parce que la magistrature ne leur est pas favorable.

A M. Lefebvre succède un des assesseurs M. Jules Kimpe, ancien conseiller municipal à Croix. En un langage moins modéré il rappelle la dernière grève générale des trieurs de déchets de Roubaix-Tourcoing qui ont triomphé dit-il, par ce qu'ils étaient tous syndiqués. Parlant de la grève de la maison Ducoulombier de Roubaix, il se dit convaincu que grâce à l'organisation syndicale les ouvriers de cette maison finiront par sortir aussi victorieux du conflit.

M. Kimpe termine par une très vive protestation, contre les arrestations récentes de grévistes des maisons Delattre et Wattine. Il déclare qu'ils sont innocents et impute leur arrestation à des ouvriers mouchards payés par les patrons.

Puis il donne lecture d'un ordre du jour qui est adopté à mains levées. Il est conçu en ces termes :

« Les 150 ouvriers présents à la *Paix*, le 28 décembre, protestent énergiquement contre les arrestations arbitraires opérées dernièrement. Ils s'engagent à unir tous leurs efforts pour faire triompher la cause des grévistes. »

La séance est ensuite levée sans incident et dans le calme.

PIANOS AUTOMATIQUES. Vente et location. Maison **SCRÉPEL,** 138 bis, Grande-Rue, Roubaix. 655-6

LES BAINS DE LA RUE DE ROME. — En raison du nettoyage intérieur et extérieur de la chaudière des bains de la rue de Rome et de la visite de cet appareil, pour un inspecteur de l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur, l'établissement de bains, sera fermé au public les 6 et 7 janvier 1908.

LA MAISON ROBICHEZ-HOTTIAUX, 33, rue du Vieil-Abreuvoir, si réputée à Roubaix, par la qualité parfaite, par le bon goût et par l'excellence de ses objets de lingerie, trousseaux, broderies, layettes, etc., continuera toujours à offrir à sa nombreuse clientèle, ses articles de premier choix. Le personnel dévoué et expérimenté qui, jusqu'ici y était occupé et dont on a pu souvent apprécier les services, reste à l'entière disposition des clientes ; on peut être assuré que, par son zèle et son habileté, les dames y trouveront, comme par le passé, la plus complète satisfaction dans leurs commandes et leurs achats. 39229

VOL D'UN PANTALON. — M. Jules Cauchy, journalier, demeurant en garni, rue Bernard, 52, rentrant, fendredi soir, dans sa chambre, a constaté qu'un pantalon en velours de couleur verdâtre, d'une valeur de 8 francs, avait disparu.

Le malfaiteur, pour pénétrer dans la chambre, a dû se servir d'une fausse clef, car on n'a relevé aucune fracture sur la porte de la chambr.

M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, informé, a ouvert une enquête, qui n'a, jusqu'à présent, donné aucun indice permettant de découvrir le malfaiteur.

FOURRURES, confections pour dames et fillettes, Joli choix de manteaux **blancs** pour enfants. Grand assortiment de rideaux et stores, dessins nouveaux. « **Au Printemps** », 7 et 9, rue du Bois. 39792

ARRESTATION D'UN INSOUMIS. — Un ouvrier lisseur, Gaston Bernard, âgé de 27 ans, sans domicile fixe, a été arrêté par l'agent de sûreté Vanhuysse.

Cet homme était recherché par le Bureau de Recrutement de Lille, comme insoumis, territorial de la classe 1990. Il a été remis aux autorités militaires.

INDUSTRIELS, CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS, employez le **FERRUBRON** pour la peinture de vos métiers, et tout appareils de chauffage. Cette peinture métallique est la plus belle et la plus résistante. Demander catalogues à Léon Salembier, rue Tripoli, Croix. 39724

A LA ROUBAISIENNE. — Dans sa dernière assemblée générale, notre société municipale de gymnastique a constitué son comité de la façon suivante, pour l'année 1908 :

Président d'honneur, M. Gustave Wattinne ; Président honoraire, M. Georges Pennel ; Membre conseiller, M. Clément Florin ; Président, M. Alfred Motte ; Vice-présidents, MM. Charles Weill et Henri Lepaul ; Trésorier, M. Arth. Desrousseaux ; chef de gymnastique et trésorier adjoint M. Jules Piesvaux ; Secrétaire, M. Joseph Lestienne ; Secrétaire-adjoint, M. Alfred Florin ; Porte-Drapeau, M. Jules Wardavoir ; Chef des pupilles, M. Victor Poliniori ; Instruction militaire, M. Georges Delporte ; Garde matériel, M. Léon Masquelier ; Commissaire des fêtes, M. Emile Dreux ; Commissaires, MM. Henri Vergin, Bruno Dejonghe, Léon Hennebicq, Abélard Tetteln, Jules Coniveteux, Louis Deborge, Noël Lequenne ; Commissaire de presse, M. Carlos Roussé.

« **Gilles de Bretagne** ». - Aujourd'hui à 5 h., rue des Ursulines, 85. Prix réduits : 1 fr., 0,50 et 0,25. 39768d

ENCORE UNE MAISON HANTÉE. — Encore une ! Il paraît que dans l'immeuble du 82 de la rue Caumartin, les locataires entendent depuis plusieurs nuits des voix qui crient : « Si vous toussez, prenez des Pastilles Poncelet ! » 39725d

BANDES POSTALES. — Le timbre d'affranchissement des bandes postales au profit des Ecoles libres catholiques est maintenant de 2 centimes. Les personnes qui se servent de bandes achetés l'année dernière sont donc obligées d'ajouter un timbre de 1 centime sur chaque bande. 39791d

LE JUBILÉ DE Mgr BERTEAUX. — Cartes postales photographiques des fêtes jubilaires de Mgr Berteaux en vente dès aujourd'hui chez M. Bauchart, photographe, 122, rue du Moulin, Rx. 39755

LE POÊLE A GAZ, l' « Hygiénique », (Grand Prix Salon Arts et Métiers